

## MAIRIE DE LOCMIQUELIC

ARRETE POUR TRAVAUX / RUE DE KERDERFF

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1,

**Considérant** la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement au droit du chantier rue de Kerderff,

### ARRÊTONS

#### Article 1 :

A compter du 13/03/25 et jusqu'à la fin des travaux, , la circulation s'effectue en demie chaussée dans la rue de Kerderff et le stationnement est interdit au droit des travaux afin d'effectuer un branchement EU12,

#### Article 2 :

Mise en place de la signalisation et déviations par l'entreprise intervenante : SBCEA

#### Article 3 :

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 10 mars 2025

Pour Monsieur le Maire empêché,

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean Claude GUIDAL.

